

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 56 (2008)

Artikel: Les notables du vicus de Genève (cité de Vienne)
Autor: Rémy, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'auteur tient à remercier M. François Wiblé de ses remarques avisées.

1. *De Bello Gallico*, 1, 6, 3

2. *ILN, Vienne* 844 (= WIBLÉ 2005, pp. 239-241)

3. Son territoire couvrait tout l'espace compris entre le Rhône, l'Isère et les sommets alpins, grandes frontières « naturelles » qui étaient d'ailleurs fréquemment dépassées (voir RÉMY 1970; RÉMY 2004). L'appartenance de Genève à la colonie de Vienne est attestée par la mention de la tribu Voltinia (*ILN, Vienne* 844 [= WIBLÉ 2005, pp. 239-241], *ILN, Vienne* 845 [= WIBLÉ 2005, pp. 241-242], *ILN, Vienne* 849 [= WIBLÉ 2005, pp. 247-248], *ILN, Vienne* 865 [= WIBLÉ 2005, pp. 271-272], *ILN, Vienne* 874 [= WIBLÉ 2005, pp. 284-286]...) et du triumvirat *locorum publicorum persecutorum*, une magistrature propre à la cité (*ILN, Vienne* 843 [= WIBLÉ 2005, pp. 238-239], *ILN, Vienne* 844 [= WIBLÉ 2005, pp. 239-241], *ILN, Vienne* 846 [= WIBLÉ 2005, pp. 242-243]).

4. Voir plus haut, note 2

5. Il est très probable que T. Nonnius Ianuarius fût édile *bis* à Genève (*ILN, Vienne* 854 [= WIBLÉ 2005, pp. 254-255]).

6. Voir WIBLÉ 2005 et aussi FLUTSCH/NIFFELER/ROSSI 2002

7. Voir VAN BERCHEM 1982

8. Voir WIBLÉ 2005

9. DEMOUGIN 1994. Dans le *Digeste*, 50, 2, 12, *lib.* 6, il est clairement indiqué que la richesse ne permet pas l'accès automatique au décursionat. Sur les élites locales, parmi une abondante littérature, voir TORELLI 1974; CASTREN 1983; JACQUES 1984, pp. 321-786; MOURITSEN 1988; BURNAND 1990; CHRISTOL 1992; LOS 1992; WOOLF 1998; CÉBEILLAC-GERVASONI/LAMOINE 2003... Pour l'ensemble de la cité, voir RÉMY 1998.

Au temps de l'indépendance, Genève relevait des Allobroges. César le dit expressément: *Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus Genava*¹. Pendant le Haut-Empire, l'épigraphie montre que la ville était un *uicus*² de la très vaste colonie de Vienne (environ treize mille kilomètres carrés)³. Loin de la capitale, elle disposait d'une certaine autonomie et d'un embryon d'administration locale, puisque les inscriptions attestent l'existence d'un édile du *uicus*⁴, sans doute même de deux⁵. Au bord du lac Léman, où se développa un port actif, et au point de convergence de plusieurs voies venant de Gaule cisalpine et d'Italie, ainsi que du reste de la Gaule narbonnaise⁶, Genève devint une agglomération importante, au moins du point de vue commercial (*nautae, ratiarii*), puisqu'elle fut très probablement érigée en cité de plein exercice par Dioclétien (et Maximien) en même temps que Grenoble⁷.

Archéologiquement, la ville reste encore assez mal connue, notamment l'habitat et l'éventuel centre monumental⁸, mais les données épigraphiques sont relativement plus abondantes (quatre-vingt-cinq inscriptions). Diversifiées et assez loquaces, elles nous permettent d'appréhender très partiellement la population qui faisait graver des inscriptions, de repérer certains notables et de constater que plusieurs ont fait très tôt une carrière municipale à Vienne, tandis que quelques-uns sont entrés au service de l'Empire en tant que chevaliers.

1. Composition de l'élite genevoise

Pour essayer de comprendre les structures d'une société locale qui était très profondément liée à l'organisation sociale romaine, il faut tenter de définir la notion d'élites locales. Dans cette société censitaire, les notables doivent être considérés d'un point de vue juridique, mais aussi d'un point de vue économique et social, car pour faire partie de l'aristocratie d'un *uicus* important il fallait disposer d'un patrimoine non négligeable. C'était une condition indispensable pour tenir son rang, même si, comme le note S. Demougin⁹, la fortune « ne garantit pas toujours – et en tout cas pas automatiquement – l'accès à un statut privilégié ». Le *Digeste* est absolument formel: « les charges et les honneurs doivent être attribués aux plus éminents, à ceux qui sont préférables¹⁰ », c'est-à-dire aux plus aptes à les remplir et à les mériter, et non aux plus riches. Il n'est donc pas possible de réduire les notables aux seuls *honorati*, aux personnages qui ont occupé une charge administrative locale ou municipale et/ou ont revêtu un sacerdoce dans la cité ou à Genève. Il faut aussi prendre en compte tous les *honestiores*, ceux qui se distinguaient par leur position sociale ou leur richesse, dans la mesure où il est possible de les repérer dans les sources, ce qui est malaisé, sauf pour les évergètes. Les choix sont donc quelque peu arbitraires¹¹. Enfin, il convient d'intégrer les familles de tous ces personnages, notamment les épouses qui permettent parfois de déceler les alliances familiales – elles sont quasiment inconnues à Genève – et les enfants qui étaient destinés à perpétuer le rang de la famille.

Nous aurions voulu incorporer les riches représentants de l'artisanat (potiers...) et du commerce (*nautae, ratiarii*), dont il est d'ailleurs très difficile d'apprécier la promotion

sociale et de savoir à quel moment ils intègrent l'aristocratie, car, souvent issus de la plèbe, ils devaient faire la preuve de leur *dignitas*, alors que les *honorati* et leur famille la possédaient de naissance. Ils sont absents nominalement des inscriptions genevoises car, «viles et vulgaires», les activités économiques n'étaient pas dignes de l'homme de bien à qui était «interdite» toute activité artisanale ou manufacturière¹².

Le repérage des notables d'un *uicus* est encore plus compliqué que celui des notables municipaux, car nous ne pouvons recenser que les *honorati* municipaux genevois qui ont conservé des liens avec leur ville d'origine et dont les inscriptions les mentionnant ont été retrouvées sur place. Certains peuvent avoir été actifs à Vienne ou dans l'Empire, sans que nous ayons la possibilité de les identifier comme Genevois, puisque rien ne les distingue des autres notables viennois.

Nous n'avons pas retenu dans nos listes certains personnages huppés :

– Rufia Aquilina : dans son épitaphe gravée sur un monument funéraire (non retrouvé) de belle taille (d'au moins 4,70 m de largeur), mais mal daté (150-300) de Genève¹³, son nom est suivi des deux lettres C F, que la plupart de mes prédécesseurs ont développées en *c(larissima) f(emina)*. Même s'il ne faut pas rejeter absolument *C(aii) f(ilia)*, la lecture précédente est la plus probable. Enterrée à Genève, elle était sans doute genevoise, mais les membres de l'ordre sénatorial occupaient une position sociale éminente dans le monde romain qui les éloignait trop souvent et trop longtemps de leurs compatriotes¹⁴.

– Aemilia Sextina, flaminique impériale, attestée dans une inscription de Volubilis¹⁵, et son mari Nammus Maternus, préfet de la première cohorte des Astures et des Galiciens : au vu de la répartition de leurs gentilices dans la cité, ils pourraient être originaires de Genève, mais cela reste à démontrer¹⁶.

– T. Flavius Ti[---], tribun des soldats (?) de la vingt-deuxième légion, et les membres de sa famille étaient originaires de la *ciuitas Vlpia Sueborum Nicretum*¹⁷.

– C. Plinius Faustus, magistrat de Nyon, et son fils L. Plinius Sabinus¹⁸ : rien ne prouve qu'ils fussent genevois, car l'inscription pourrait provenir de Nyon, comme on a pu le démontrer pour d'autres pierres¹⁹. Toutefois, «l'indication du lieu où C. Plinius Faustus avait été magistrat parle en défaveur de cette hypothèse : sur le territoire de la cité ou de la colonie où une telle fonction était exercée, on ne l'explique en général pas²⁰». En ce cas, il faudrait admettre que les *Plinii* possédaient des propriétés «sur la rive droite du lac ou du Rhône, voire à proximité de la limite entre les cités de Nyon et de Vienne²¹», où ils auraient été enterrés. L'inscription dans la tribu Cornelia semble confirmer une origine nyonnaise.

– L. Sergius Luster Staius Domitinus, qui est attesté comme «*omnibus honoribus in colonia Equestre et in colonia Viennensium functus*» dans une inscription de Nyon²², n'était sans doute pas genevois, mais ce citoyen de Nyon possédait probablement des terres dans la cité de Vienne.

– Six membres d'un collège de sévirs (Q. Stardius Macer, C. Stardius Pacatus, C. Albucius Philogenes, C. Staius Anchialus, C. Novellius Amphio, P. Cornelius Amphio) sont mentionnés dans un texte fragmentaire mal daté de Genève²³. On les a souvent rangés parmi les Genevois. Si tel était bien le cas, on pourrait envisager qu'il y avait des collèges de

10. *Dig.*, 50, 2, 7, *Libro primo sententiarum* : «*honores et munera [...] sed potioribus quibusque iniugenda sunt*». Voir aussi une réponse de Caracalla, *CJ*, 10, 57, 1 : «*Imp. Antoninus A. Basilidae. Si ipse uocatus ad munera ciuilia potioem alium nominandum putaueris, age causam tuam.*»

11. Il n'était pas possible de retenir tous les personnages figurant dans les inscriptions, car, dans cette civilisation de l'écrit, même les plus modestes des «classes moyennes» avaient à cœur de laisser un souvenir de leur passage sur terre, notamment par une épitaphe. Le support des inscriptions, qui pourrait être un bon élément d'information sur la richesse des dédicants, n'est pas toujours connu avec précision. De plus, certains ont pu économiser toute leur vie pour s'offrir un beau monument funéraire. Voir plus loin, p. 5.

12. Sous Septime Sévère, Callistrate (*Dig.*, 50, 2, 12) reconnaît que les petits commerçants ne sont pas infâmes et doivent pouvoir entrer dans l'ordre des décurions en cas de manque de *uirii honesti*.

13. *ILN, Vienne* 842 (= WIBLÉ 2005, pp. 237-238)

14. Nous rejoignons la position de J. Kolendo (KOLENDO 1991) et de S. Demougin (DEMOUGIN 1994, p. 354). *Contra*, BURNAND 1990, p. 557, et WIERSCHOWSKI 1993, p. 225.

15. *IAM* 430

16. Voir RÉMY/KAYSER 2005, notices nos XXXIII et V*

17. «Cité des Suèves du Neckar»; *ILN, Vienne* 861 (= WIBLÉ 2005, pp. 264-267)

18. *ILN, Vienne* 852 (= WIBLÉ 2005, pp. 251-253)

19. ROSSI 1998, p. 15

20. WIBLÉ 2005, p. 252

21. WIBLÉ 2005, p. 253

22. *CIL* XIII 5011

23. *ILN, Vienne* 863 (= WIBLÉ 2005, pp. 268-270)

1. Inscription évergétique (?) mentionnant P. Decius Esunertus, fils de Trouceteius Vepus, Bardonnex, 8 av. J.-C. | Moulage, 45 × 68 cm (MAH, inv. EPI 659 [ILN, Vienne 868 (= WIBLÉ 2005, pp. 275-277)])



sévirs dans les *uici*. Toutefois, cette hypothèse est loin d'être certaine, car il est tout aussi plausible d'envisager que le collège séviral de Vienne s'était déplacé au complet à Genève pour une cérémonie inconnue. En fait, au vu de leur dénomination (gentilices provenant d'Italie du Nord ou du Centre), il est plus probable que les six hommes étaient des citoyens de Nyon. Porteurs de surnoms latins, les deux premiers pourraient descendre des premiers colons et, titulaires de surnoms grecs, les quatre autres seraient des affranchis. La pierre aurait alors été apportée de Nyon. Il semble donc plus prudent de ne pas considérer ces sévirs comme des Genevois.

L'aristocratie du *uicus* ainsi définie, quarante-cinq notables genevois et les membres de leur famille sont connus par les vingt-neuf inscriptions qu'ils ont fait graver ou qui leur ont été dédiées à Genève, dans les environs et à Vienne²⁴. Ils n'apparaissent pas dans les sources littéraires. C'est un total assez faible, qui n'est évidemment pas représentatif²⁵. Cependant, cette maigre documentation permet une approche de ces privilégiés qui formaient une entité assez hétérogène. En fonction de leur *dignitas*, on peut distinguer cinq groupes hiérarchiques : les « simples » *honestiores*, les sévirs augustaux, les *honorati* locaux, municipaux et « impériaux ». Sauf peut-être Trouceteius Vepus²⁶, tous étaient citoyens romains.

24. ILN, Vienne 64

25. Il est cependant du même ordre que celui des autres « gros » *uici* de la cité (voir RÉMY 1998).

26. ILN, Vienne 868 (= WIBLÉ 2005, pp. 275-277)

27. LAGUERRE 1975, pp. 148-149, n° 95 : Caecilius Victor écrit que « reconnaissant de l'amour insigne qu'elle [son épouse] lui a témoigné dans toute la bonté de son cœur, il a dépassé les limites de ses ressources et lui a fait construire et élever [ce monument] ».

28. CIL V 7956 et p. 932 ; LAGUERRE 1975, pp. 172-174, n° 117 : « Lucius Verduccius Maternus [...] veut oublier ses faibles ressources et, pour que son nom soit célèbre grâce à une affection éternelle, il lui a élevé ce monument. »

1.1. Les « simples » *honestiores*

Faute de critères de sélection très précis, ils sont les plus difficiles à repérer, car la qualité d'un monument funéraire (sarcophage ou autel bien décoré, plutôt que stèle plus simple et moins coûteuse) n'est pas toujours le signe de l'appartenance aux classes aisées. Nous en voulons pour preuve deux textes très explicites de Cimiez dans les Alpes-Maritimes, où deux hommes écrivent qu'ils ont dépassé leurs ressources pour faire ériger le monument funéraire (une stèle²⁷ et un sarcophage²⁸) de leurs épouses défuntes. Il semble toutefois possible de retenir quatorze personnages :



2 (en haut, à gauche). Épitaphe de *D. Iulius Modestinus*, Carouge, II^e siècle ap. J.-C. | Moulage, 160 × 73 × 53,5 cm (MAH, inv. EPI 668 [ILN, Vienne 877 (= WIBLÉ 2005, pp. 292-294)])



3 (en bas). Dédicace à *Jupiter Maximus Optimus* par l'affranchi *T. Vipius Verecundus* à l'occasion du don d'un arc orné, Genève, II^e siècle ap. J.-C. | Pierre gravée, 38 × 117 × 39 cm (MAH, inv. EPI 3 et EPI 3 bis [ILN, Vienne 824 (= WIBLÉ 2005, pp. 215-217)])

4 (en haut, à droite). Inscription en l'honneur de *Q. Decius Alpinus* par les nautes du lac Léman, Genève, première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. | Pierre gravée, 112 × 70,5 × 62,5 cm (MAH, inv. EPI 728, EPI 729, EPI 735 et EPI 736 [ILN, Vienne 850 (= WIBLÉ 2005, pp. 248-249)])



29. Voir appendice I

30. *ILN, Vienne* 868 (= WIBLÉ 2005, pp. 275-277)

31. Il ne faut pas retenir parmi ces privilégiés G. Craxius Hilarus. Dans son épitaphe au datif (*ILN, Vienne* 874 [= WIBLÉ 2005, pp. 284-286]), sa tribu est indiquée, mais non sa filiation, ce qui pourrait laisser penser qu'il est le premier citoyen de sa famille; en réalité, cette hypothèse est insoutenable, puisque l'épitaphe a été rédigée par son père. Or, dans le cas d'une promotion *uiritim*, le père et la mère recevaient aussi la citoyenneté. Vitalio, le père, n'a pas indiqué son gentilice parce qu'il était le même que celui de son fils et n'a pas mentionné la filiation parce qu'elle était évidente.

32. *ILN, Vienne* 883 (= WIBLÉ 2005, pp. 301-302); voir appendice II

33. *ILN, Vienne* 875 (= WIBLÉ 2005, pp. 286-291); voir appendice III

34. Voir appendice IV

35. *ILN, Vienne* 877 (= WIBLÉ 2005, pp. 292-294)

36. *ILN, Vienne* 845 (= WIBLÉ 2005, pp. 241-242)

37. *ILN, Vienne* 824 (= WIBLÉ 2005, pp. 215-217); voir appendice V

38. WIBLÉ 2005, p. 217: il n'est pas impossible que Verecundus ait indiqué son affranchissement sur le mode de filiation «à la gauloise», ce qui n'exclut d'ailleurs pas que Celsus puisse être un notable. On retrouve le même cas de figure pour M. Veratius Bassus, affranchi de Mercator (*ILN, Vienne* 834 [= WIBLÉ 2005, pp. 227-241]). Bassus a fait une dédicace à Mercure, Mercator, une dédicace à Apollon (*ILN, Vienne* 817 [= WIBLÉ 2005, pp. 208-209]). Peut-être étaient-ils tous deux des notables. Nous avons fait le choix de ne pas les retenir.

39. *ILN, Vienne* 826 (= WIBLÉ 2005, pp. 219-220); voir appendice V

40. *ILN, Vienne* 843 (= WIBLÉ 2005, pp. 238-239) et *ILN, Vienne* 844 (= WIBLÉ 2005, pp. 239-241)

41. Voir appendice VI

42. *ILN, Vienne* 862 (= WIBLÉ 2005, pp. 267-268)

43. Voir *ILN, Vienne* 373

44. Voir VEYNE 1991, p. 48. Sur les sévirs de

– P. Decius Esunertus avait reçu la citoyenneté romaine avant l'accession de Vienne au statut de colonie romaine²⁹. L'inscription qui le mentionne³⁰ (fig. 1) est datée de 8 av. J.-C. par les noms des consuls. Il est certain qu'Esunertus appartenait à l'aristocratie allobroge, car, à cette époque, seuls les notables et les anciens soldats des troupes auxiliaires obtenaient la citoyenneté romaine; les premiers à titre personnel (*uiritim*)³¹ ou par la gestion d'une magistrature; les autres au terme de leur engagement. Logiquement, Trouceteius Vepus, son père, qui figure dans le même texte, aurait dû recevoir la citoyenneté romaine en même temps que son fils. Or, il n'a pas le même gentilice (?) et peut-être pas de prénom. Il faut donc probablement comprendre qu'il était pérégrin, s'appelait Vepus, [fils de] Trouceteius, et était déjà mort lorsque son fils est devenu citoyen. Quoi qu'il en soit, il faisait partie des notables de Genève.

– Quatre membres d'une famille apparentée aux *Riccii*³², qui a fait bâtir dans la seconde moitié du 1^{er} siècle un mausolée de belle taille: T. Riccius Niva[---], Trebonia Censa, Sex[---] et un anonyme.

– Trois membres quasi anonymes d'une *gens* Iulia³³, qui a fait construire à une date indéterminée des deux premiers siècles un monument de très grande taille (plus de dix mètres de long), sans doute un mausolée.

– Deux membres d'une famille Iulia³⁴. Dans son épitaphe rédigée au 1^{er} siècle par ses affranchis³⁵ (fig. 2), la filiation de D. Iulius Modestinus est indiquée par les *tria nomina* de son père, D. Iulius Festus, ce qui est rare et signifie probablement qu'il s'agissait d'un personnage connu et important du *uicus*. Au vu de leur prénom, on pourrait même envisager que les deux hommes avaient un lien de parenté avec le chevalier D. Iulius Capito³⁶, mais la fréquence de ce gentilice «impérial» et le faible éventail des prénoms incitent à la prudence.

– Deux évergètes – et le patron de l'un d'eux³⁷ – disposaient de revenus non négligeables: T. Vipius Verecundus, un affranchi, a offert au 1^{er} siècle un arc avec ses ornements à Jupiter Optimus Maximus (fig. 3). Comme il a indiqué son affranchissement par la mention du surnom (Celsus) de son patron, il semble possible de penser avec François Wiblé que cet ancien esclave montrait ainsi «qu'il n'était pas l'affranchi de n'importe quel individu, mais bien d'un personnage important, à la notoriété duquel il participait³⁸». À une date indéterminée, Q. Servilius Severus a donné à Maia une statue(?), un temple et des portiques³⁹. Même si l'on prend en compte la donation de bassins (*lacus*) par le chevalier L. Iulius Brocchus Valerius Bassus⁴⁰, les évergètes ont été apparemment beaucoup moins nombreux à Genève que dans les *uici* d'Annecy et d'Aoste et leurs dons ont été plus modestes.

1.2. Le sévir augustal⁴¹

Mort dans la seconde moitié du 1^{er} siècle, Sex. Attius Carpophorus – et son épouse (?) [---]eria Castu[---] – est le seul sévir augustal genevois connu⁴². Souvent riches, les sévirs étaient le plus souvent affranchis – comme Carpophorus, qui est probablement un affranchi de la grande famille des *Sex. Attii* de Grenoble⁴³ – ce qui les écartait des magistratures depuis la *lex Visellia* promulguée sous Tibère (14-37 ap. J.-C.): ils occupaient cependant dans les cités une place non négligeable⁴⁴, juste après les décurions.

1.3. Les *honorati* locaux⁴⁵

la colonie de Vienne, voir RÉMY 2007.

45. Voir appendice VII

46. *ILN, Vienne* 855 (= WIBLÉ 2005, pp. 255-257)

47. *ILN, Vienne* 854 (= WIBLÉ 2005, pp. 254-255)

48. Voir CHIOFFI 1999

49. Voir KRUSE 1931

50. Voir appendice VIII

51. *ILN, Vienne* 850 (= WIBLÉ 2005, pp. 248-249)

52. Voir appendice IX

53. Il n'est pas exclu que cet anonyme ait été citoyen de Nyon (voir *ILN, Vienne* 853 [= WIBLÉ 2005, pp. 253-254]).

54. *ILN, Vienne* 851 (= WIBLÉ 2005, pp. 250-251)

55. *ILN, Vienne* 812

56. Voir appendice X

57. *ILN, Vienne* 848 (= WIBLÉ 2005, pp. 246-247)

58. Voir appendice XI

59. *ILN, Vienne* 857 (= WIBLÉ 2005, pp. 259-261)

60. *ILN, Vienne* 856 (= WIBLÉ 2005, pp. 257-259)

61. *ILN, Vienne* 858 (= WIBLÉ 2005, pp. 261-262)

62. Une dédicace à Mars (*ILN, Vienne* 827 [= WIBLÉ 2005, pp. 220-221]) a été faite par un [---] Sennius Sabinus. Le chevalier C. Sennius Sabinus est attesté comme évergète à Marigny-Saint-Marcel (*ILN, Vienne* 721-723). L'identité des deux hommes est loin d'être certaine. Quoiqu'il en soit, le chevalier n'était pas genevois.

63. Voir appendice XII

64. *ILN, Vienne* 849 (= WIBLÉ 2005, pp. 247-248)

Au III^e siècle, G. Ars(ius) Marcianus, époux d'Atis(ia) Maria, a géré l'édilité. Le lieu d'exercice de cette magistrature est certain, puisqu'une inscription⁴⁶ dit clairement qu'il fut *officio inter conuicatos suos functus aedil(is)*. Dans le texte mal daté⁴⁷ qui mentionne sa donation d'une table de marché⁴⁸ ou d'autel⁴⁹, T. Nonnius Ianuarius est dit édile *bis* sans précision du lieu d'exercice. Comme nous n'avons pas d'exemple au niveau municipal de l'itération de cette magistrature, il ne fait pas de doute que Ianuarius a été deux fois édile du *uicus* de Genève.

1.4. Les *honorati* municipaux

La place de Genève dans la cité est confirmée par le nombre de Genevois qui, dès le début de l'Empire, ont géré les plus importantes fonctions municipales. Ces sept notables disposaient au minimum du cens exigé pour entrer dans la curie de Vienne, dont nous ignorons le montant ; certains ont également obtenu les plus hautes prêtrises. Nous pouvons distinguer :

– un *quattuoruir* [*iure dicundo*]⁵⁰

Q. Decius Alpinus est parvenu à la plus haute charge municipale du temps où Vienne était une colonie de droit latin (avant le règne de Caligula, soit avant 37 ap. J.-C.)⁵¹ (fig. 4). Au vu de son gentilice (peu répandu en Occident), il pourrait être le fils de P. Decius Esunertus ; il appartenait en tout cas à la même famille huppée.

– deux (?) *duumviri* et deux membres de leur famille⁵²

Flamine municipal du divin Auguste, un anonyme a été *IIIuir* ou *IIuir*. La lacune du texte empêche de connaître sa fonction exacte⁵³. Pour sa part, T. Riccius Fronto a géré la fonction de *duumvir* du trésor⁵⁴ (fig. 5). Son père homonyme, Q. Riccius Fidus, son frère et lui-même ont été enterrés ensemble dans la seconde moitié du I^{er} siècle à Allinges, près de Thonon⁵⁵, sans doute sur un domaine familial.

– un *triumvir locorum publicorum persequendorum*⁵⁶

Cet anonyme, qui fut aussi pontife à Vienne, était en fonction à une date indéterminée après le règne de Caligula (37-41 ap. J.-C.)⁵⁷.

– trois flaminiques municipales et deux membres de leur famille⁵⁸

Nous ne savons quasiment rien de ces trois prêtresses, [---]bina (1-100)⁵⁹, [---]biena Montica (100-200)⁶⁰ et [---] Quintilla (date indéterminée)⁶¹, dont la dénomination est très incomplète.

1.5. Les *honorati* « impériaux »

Nous connaissons sept chevaliers⁶² et six membres de leur famille, ainsi que deux centurions.

– Les chevaliers⁶³

Dès Auguste, L. Aemilius Tutor⁶⁴ avait suffisamment de richesses et de relations pour accéder au second ordre de l'Empire (fig. 6). Il a d'abord géré le *quattuorvirat* dans la cité



5 (à gauche). Inscription en l'honneur de T. Riccius Fronto, *duumvir du trésor*, Genève, seconde moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C. | Pierre gravée, 81,5 × 66,5 × 65,5 cm (MAH, inv. EPI 426 [ILN, Vienne 851 (= WIBLÉ 2005, pp. 250-251)])

6 (à droite). Épitaphe de L. Aemilius Tutor, *quattuorvir*, Genève, 27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C. | Pierre gravée, 68 × 71 × 41 cm (MAH, inv. EPI 184 [ILN, Vienne 849 (= WIBLÉ 2005, pp. 247-248)])



65. ILN, Vienne 847 (= WIBLÉ 2005, pp. 244-246)

66. Il n'est pas certain que Celer, qui a été enterré à Genève (ILN, Vienne 864 [= WIBLÉ 2005, pp. 270-271]), ait été genevois.

67. ILN, Vienne 846 (= WIBLÉ 2005, pp. 242-243)

68. Les deux textes rappellent la donation de bassins aux habitants de Genève (voir RÉMY 1992).

69. REDDÉ 2006

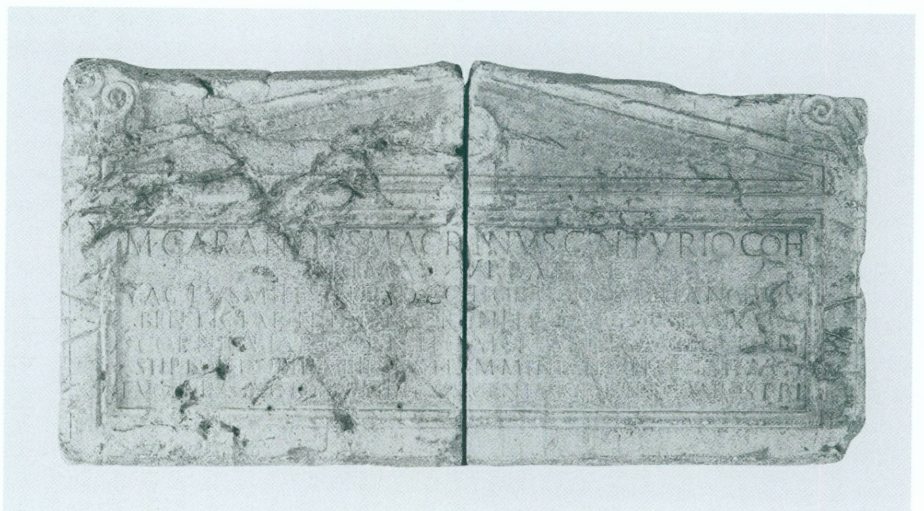
70. CIL XIII 5007

avant de devenir chevalier et d'être le préfet des ouvriers d'un magistrat *cum imperio*. Ce fut sans doute sa seule charge équestre. Il a aussi obtenu deux sacerdoces municipaux importants, le flaminat de Mars et le flaminat de Rome et d'Auguste. Dans la seconde moitié du 1^{er} siècle, cinq Genevois ont parcouru un *cursus* assez peu étoffé. Q. Octavius Pellitus⁶⁵, tribun des soldats d'une légion indéterminée, et [---]arutius Celer⁶⁶, préfet d'une cohorte indéterminée des Lusitaniens, n'ont apparemment géré qu'une seule milice équestre. Nous ne savons rien de leur éventuelle carrière municipale. Originaire de Nyon, mais installé à Genève, T. Iulius Valerianus⁶⁷ a parcouru une carrière municipale complète dans la cité de Vienne (*Iluir aerari, Illuir locorum publicorum persequendorum, flamen Augusti, pontifex*), sans doute avant d'entrer dans l'ordre équestre, où il fut successivement préfet des ouvriers à cinq reprises et tribun des soldats de la légion VI victorieuse en Germanie inférieure. Revenu en Allobrogie, il fut choisi comme patron par la cité.

Pour sa part, L. Iulius Brocchus Valerius Bassus a accompli une triple carrière : municipale à Vienne et à Nyon et équestre. Nous ignorons dans quel ordre il a assumé toutes ces fonctions, car dans les inscriptions ILN, Vienne 843 (fig. 7) et ILN, Vienne 844⁶⁸ il semble que l'on ait d'abord indiqué, dans l'ordre direct, les charges équestres qui étaient les plus prestigieuses. Il fut préfet des ouvriers *bis* et tribun des soldats de la légion VIII auguste, alors cantonnée à Mirebeau ou à Dijon⁶⁹. À Vienne, il fut *Iluir iure dicundo* et *Illuir locorum publicorum persequendorum*, augure et pontife ; à Nyon, *Iluir* et flamine. Son fils, D. Iulius Ripanus Capito Bassianus⁷⁰, reçut le cheval public et ne paraît pas avoir effectué de carrière municipale. Il est peut-être mort jeune après avoir été préfet des ouvriers et tribun des soldats de la cohorte I *Gallica*, alors stationnée dans la péninsule ibérique. Pendant le règne de Trajan, son fils (?), D. Iulius Capito, fut lui aussi chevalier et parcourut une belle carrière équestre : préfet des ouvriers, tribun des soldats de la légion II

7 (en haut). Donation de bassins aux Genevois par le chevalier L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, Genève, seconde moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C. | Pierre gravée, 62 × 119,9 × 33/33,5 cm (MAH, inv. EPI 10 [ILN, Vienne 843 (= WIBLÉ 2005, pp. 238-239)])

8 (en bas). Épitaphe de M. Carantius Macrinus, centurion de la première cohorte urbaine, Carouge, 96-98 ap. J.-C. | Moulage, 93,5 × 184 × 45,5/43 cm (MAH, inv. EPI 669 [ILN, Vienne 866 (= WIBLÉ 2005, pp. 272-275)])



Adiutrix, censeur de la cité des Rèmes et procurateur ducénaire des districts d'Asturie et de Galice entre 114 et 116. Il n'en négligea pas pour autant sa patrie où il remplit toutes les fonctions et obtint deux prêtrises (augurat, flaminats de Mars et de la Jeunesse). Il est très probable qu'il ait géré une partie de ses fonctions municipales dans les intervalles de sa carrière équestre.

– Les centurions⁷¹

Ils ont eu une carrière très différente. Engagé en 73 dans la première cohorte urbaine, alors stationnée à Lyon, M. Carantius Macrinus⁷² y a occupé différents postes (simple soldat, bénéficiaire du légat de Lyonnaise, corniculaire, évocat) avant de parvenir, en 90, au grade de centurion (fig. 8). [---] Blandius Latinus⁷³ ne retrace pas les étapes de son *cursus*, mais précise qu'il fut centurion dans quatre légions (I *Italica*, II auguste, IX *Hispana*, XX *Valeria* victorieuse[?]), sans doute à la fin du 1^{er} et au début du 2^e siècle.

Les *honorati* de tous niveaux, les évergètes et les membres de leur famille sont de très

71. Voir appendice XIII

72. ILN, Vienne 866 (= WIBLÉ 2005, pp. 272-275)

73. ILN, Vienne 865 (= WIBLÉ 2005, pp. 271-272)

loin les plus nombreux dans les listes (trente-trois sur les quarante-cinq notables recensés, soit 73,3 %)74. Cette sur-représentation s'explique aisément. D'une part, les *honorati* et les évergètes avaient beaucoup plus de chance que les autres *honestiores* d'être honorés d'une inscription par leurs compatriotes en remerciement de leur action ; d'autre part, ils avaient à cœur de faire connaître leur réussite sociale en faisant graver des inscriptions à leur nom, notamment celles qui rappelaient leurs donations et bien sûr leur épitaphe. Enfin, nous avons vu qu'il est bien difficile de repérer les simples *honestiores* et certains ont dû nous échapper, notamment les isolés.

Nous constatons aussi sans surprise la totale prépondérance des hommes (trente-six sur les quarante-cinq personnages recensés, soit 80 %)75, puisque les femmes sont exclues des magistratures et ne peuvent accéder qu'à certaines prêtrises, notamment le flaminat du culte impérial. Sur les neuf femmes, trois « existaient » par elles-mêmes en tant que flaminiques. Les autres sont attestées comme mères, épouses, filles ou parentes de notables.

2. Répartition chronologique

Nous risquons le tableau suivant, où nous avons adopté des plages chronologiques assez larges. Il va de soi que les pourcentages n'ont qu'une valeur indicative.

Séquence chronologique	Nombre d'inscriptions
27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.	2 (6,9 %)
14-50	1 (3,5 %)
50-100	12 (41,4 %)
100-200	6 (20,7 %)
1-200	3 (10,3 %)
200-285	1 (3,5 %)
Indéterminée	4 (13,8 %)
Total	29

74. JACQUES 1984, p. 540, avait fait la même constatation au sujet de l'aristocratie des villes africaines. Pour la cité, le pourcentage est encore un peu plus élevé, soit 77,8 % (voir RÉMY 1998, p. 82).

75. Pour la cité, le pourcentage est quasiment le même, soit 78,9 % (voir RÉMY 1998, p. 83).

76. *ILN, Vienne* 868 (= WIBLÉ 2005, pp. 275-277)

77. *ILN, Vienne* 855 (= WIBLÉ 2005, pp. 255-257)

78. *ILN, Vienne* 849 (= WIBLÉ 2005, pp. 247-248)

Le texte le plus ancien est une inscription de Bardonnex mentionnant P. Decius Esunertus, fils de Trouceteius Vepus76 ; le plus récent est l'épitaphe de G. Ars(ius) Marcianus, un édile local77. On remarque que la documentation s'étend sur une longue durée : de 8 av. J.-C. au courant du III^e siècle, avant la promotion du *uicus* en cité de plein exercice. C'est dire que la prospérité de Genève semble avoir perduré pendant ces trois siècles. Au moins, dès les dernières années du I^{er} siècle av. J.-C., les notables allobroges étaient suffisamment romanisés pour recevoir la citoyenneté romaine *uiritim* (Esunertus ; Vepus [?]) et même servir l'Empire en accédant à l'ordre équestre (Tutor)78. Bien que le *uicus* ait été très éloigné de la capitale de la cité, l'intégration de ses hommes dans le nouveau système juridique et social romain a donc été très rapide. Au I^{er} siècle (quinze occurrences), les Genevois sont très présents à Vienne et, dans une moindre mesure, dans les provinces. Par la suite (dix occurrences), à en croire les sources épigraphiques conservées, ils se seraient un peu moins investis dans les affaires de la cité et de l'État romain, peut-être parce qu'ils ont privilégié leurs

propres activités. Toutefois, le faible nombre de documents impose de rester prudent sur la réalité de cette possible désaffection, car la découverte d'un seul «nid d'inscriptions» pourrait la remettre en cause, d'autant que l'archéologie n'atteste pas une diminution de l'activité humaine. Dioclétien n'aurait d'ailleurs pas promu une ville de peu d'importance, où les notables, indispensables au fonctionnement de la nouvelle cité, auraient été rares.

3. Les sources de revenus

Comme partout, la terre devait constituer la base de la fortune de ces notables. La plupart devaient être des propriétaires fonciers, probablement par choix d'un mode de vie noble, au moins pour les *honorati*. Certains, comme L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, possédaient aussi des domaines dans le territoire de la colonie de Nyon, puisqu'ils ont géré des fonctions dans les deux cités. Récemment, François Wiblé et Frédéric Rossi⁷⁹ ont même suggéré que certains membres de l'élite allobroge de Genève avaient pu s'installer à Nyon lors de la fondation de la colonie. C'est une hypothèse très plausible. Quoi qu'il en soit, à en juger par la taille (mille deux cents mètres carrés) de la *uilla* du parc de La Grange⁸⁰, dont le propriétaire reste inconnu, certains devaient posséder des domaines très importants. Nous en ignorons à peu près tout.

Toutefois, même si nous n'en avons aucune preuve, la terre ne devait pas constituer la seule source de revenus des riches Genevois. La plupart devaient avoir des intérêts dans des sociétés commerciales et peut-être industrielles, où les gains étaient plus élevés et moins aléatoires que les revenus agricoles⁸¹. Au bord du lac, où le port commence à être bien connu⁸², et au débouché de plusieurs routes alpines, Genève devait être une plaque tournante du commerce régional. Dans la première moitié du 1^{er} siècle, les nautes du lac Léman⁸³ honorent d'ailleurs d'une statue Q. Decius Alpinus, sans préciser les liens qu'ils entretenaient avec ce haut magistrat (patron [?], actionnaire [?]). Ces bateliers se chargeaient des transports sur le lac, notamment entre Genève et Lausanne, où l'on a retrouvé au moins deux textes les mentionnant⁸⁴. Les nautes travaillaient sans doute en étroite collaboration avec une autre corporation de transporteurs, les *ratiarii superiores*⁸⁵, qui devaient assurer par bateau (à fond plat [?]) l'acheminement des marchandises à partir ou à destination de Genève. Ils naviguaient sans doute sur le haut Rhône jusque dans la région de Massongex, où le seuil infranchissable de Saint-Maurice imposait une rupture de charge, mais peut-être aussi entre Lyon et Seyssel, où le Rhône n'est plus navigable pendant quelques kilomètres⁸⁶. On peut penser que les *ratiarii* transportaient aussi les marchandises par voie terrestre quand le fleuve n'était pas praticable⁸⁷.

Enfin, dans l'évaluation des revenus des *honorati*, il ne faut pas négliger les salaires des chevaliers, même si la plupart des chevaliers genevois ont fait une très courte carrière. En effet, les fonctions équestres assuraient à leurs titulaires des rémunérations annuelles confortables. De même, les soldes des centurions étaient très convenables.

Comme le prouvent la taille et le luxe de la *uilla* du parc de La Grange, certains notables étaient très riches, mais nous n'avons aucun moyen de quantifier cette richesse. Tout au plus pouvons-nous affirmer qu'il y avait entre ces notables de très grandes différences de fortune, certains des *honestiores* ne devant pas dépasser une honnête aisance.

79. WIBLÉ/ROSSI 2002

80. HALDIMANN 2002

81. Depuis DUNCAN-JONES 1974, pp. 33-59, on admet que le revenu agricole moyen était de 5 à 6 % et de 7 à 10 % pour la vigne (voir MOREL 1985).

82. BONNET *et alii* 1989

83. *ILN, Vienne* 850 (= WIBLÉ 2005, pp. 248-249)

84. HOWALD/MEYER 1941, nos 152, 154, et peut-être 153

85. *ILN, Vienne* 838 (= WIBLÉ 2005, pp. 231-233)

86. FELLMANN 1992, p. 196

87. Il y avait des potiers à Genève (PAUNIER 1981), mais leur importance n'était probablement pas très grande, sans doute moindre qu'à Thonon. Peut-être les ateliers procuraient-ils pourtant des revenus non négligeables à leurs propriétaires, qui restent inconnus.

4. La dénomination

Nous ignorons tout ou presque des noms de huit des quarante-cinq notables. Nous connaissons au moins le gentilice et le surnom des autres⁸⁸. Très logiquement, les femmes portaient les *duo nomina* et les hommes les *duo* ou les *tria nomina* des citoyens romains. On peut noter la présence de deux polyonymes : L. Iulius Brocchus Valerius Bassus et D. Iulius Ripanus Capito Bassianus. Ainsi qu'il sied à des notables, la filiation – presque toujours par le prénom abrégé du père (treize occurrences)⁸⁹ – et la tribu (dix occurrences) sont plus couramment indiquées que pour les simples citoyens. Ces derniers devaient considérer que l'indication de la filiation était seulement un moyen de s'inscrire dans une descendance familiale et n'apportait pas de précision sur leur ingénuité. Les inscriptions étaient gravées à l'intention des contemporains qui n'avaient aucun doute sur l'identité et le statut juridique des défunts et des dédicants.

4.1. Les gentilices

Trente-deux gentilices sont utilisables (vingt-sept hommes, cinq femmes); on peut les classer en gentilices celtiques et gentilices latins « italiens », car les notables connus ne portaient apparemment pas de gentilices « latins régionaux ». Douze avaient un gentilice celtique⁹⁰, soit 37,5 % des gentilices attestés. C'est un pourcentage assez nettement supérieur à celui des gentilices de tous les Viennois (26,1 %) et même à celui des notables de la cité (27,1 %). Quatre (?) gentilices (Blandius, Riccius, Trouceteius [?] et Vipius) ne se retrouvent pas en Narbonnaise, où trois autres (Atisius/a, Carantius et Nonnius) sont assez peu courants. Seul Attius y est banal. Ces noms celtiques se maintiennent pendant toute la période.

Vingt notables portaient un gentilice latin « italien »⁹¹, soit 62,5 % des gentilices connus. C'est un pourcentage très proche de celui des gentilices de tous les Viennois (64,5 %) et de celui des notables (64 %). Gentilice « impérial », Iulius est de loin le plus fréquent (neuf occurrences), ce qui semble indiquer que certains notables genevois ont bénéficié de la sollicitude de César et en tout cas d'Auguste et de Tibère. Les *Aemilii* pourraient devoir leur nom à M. Aemilius Lepidus, proconsul de Narbonnaise en 77 av. J.-C.⁹², ou au triumvir Lépide, proconsul en 44/43 av. J.-C.⁹³. Sauf Octavius, les autres gentilices sont rares : Ars(ius) ne se retrouve pas dans les inscriptions des provinces occidentales ; Trebonius/a et Decius sont peu attestés dans la Province.

88. Pour une étude de la dénomination des notables de la cité, voir RÉMY 2000, RÉMY 2001 et LAMBERT à paraître

89. Comme nous l'avons vu, la mention par le surnom (*ILN*, *Vienne* 824 [= WIBLÉ 2005, pp. 215-217]) ou par le nom entier (*ILN*, *Vienne* 868 [= WIBLÉ 2005, pp. 275-277] et *ILN*, *Vienne* 877 [= WIBLÉ 2005, pp. 292-294]) s'explique par le souci de rappeler un père célèbre.

90. Voir appendice XIV

91. Voir appendice XV

92. Appien, *BC*, 1, 107

93. Velleius Paterculus, 2, 63, 1

94. Voir appendice XVI

4.2. Les surnoms

Avec trente-sept occurrences (trente-deux hommes, cinq femmes), les surnoms sont un peu plus nombreux. Huit notables portaient un *cognomen* indigène⁹⁴, soit 21,6 % des surnoms attestés. C'est un pourcentage très supérieur à celui des surnoms de tous les Viennois (13,6 %) et à celui des notables (9,6 %); toutefois, nous devons nuancer ce chiffre en remarquant que trois surnoms (Bassianus et Bassus [deux occurrences]), qui ne sont pas latins, n'étaient sans doute pas celtiques, mais pourraient être sémitiques. Les *cognomina* celtiques sont tous rarissimes (Brocchus), voire uniques en Narbonnaise (Esunertus, Vepus) ou même dans le monde romain (Montica, Pellitus). Ils sont beaucoup plus présents au 1^{er} siècle qu'après. C'est un indice de latinisation.

Avec vingt-deux occurrences (59,5 %), les surnoms latins « italiens » sont largement majoritaires⁹⁵. C'est un pourcentage proche de celui des surnoms viennois (53,9 %) et très voisin de celui des notables (58,2 %). Sauf cinq (*Hispanus*, *Tutor*, *Latinus*, *Tiro* et *Fidus*), ils sont courants ou assez fréquents dans la Province. Six surnoms latins (16,2 %) pourraient être des surnoms « latins régionaux homonymes » qui sembleraient avoir été choisis pour leur ressemblance phonétique avec des noms celtiques⁹⁶. C'est un pourcentage assez peu éloigné de celui des Viennois (19,1 %) et de celui des notables (22,6 %). *Alpinus* (?) et *Censa* (?) sont peu connus en Narbonnaise ; les autres sont assez bien documentés. Avec une seule occurrence (2,7 %), les surnoms grecs sont quasiment absents⁹⁷, ce qui n'est guère surprenant, puisque nous ne connaissons pas les élites commerciales qui pouvaient être en partie hellénophones et qu'un seul sévir a été recensé. C'est beaucoup moins que dans la cité, tant pour l'ensemble des Viennois (13,4 %) que pour les notables (9,6 %).

Au total, la dénomination des notables genevois est globalement proche de celle de l'ensemble de leurs compatriotes viennois et de celle des autres notables, avec une certaine tendance à une latinisation progressive des surnoms ; mais il vaut peut-être la peine de remarquer que, lorsqu'ils ont obtenu la citoyenneté romaine, ces personnages huppés ont choisi plus fréquemment un gentilice indigène. Toutefois, le volume de documents est si faible que la plus grande prudence s'impose.

5. La répartition familiale

Sur les trente-deux gentilices utilisables, on compte quinze gentilices différents (huit celtiques et sept latins « italiens »), ce qui nous donne une moyenne de 2,1 personnes par gentilice et semble témoigner de la diversité des notables du *uicus*. La communauté de gentilices ne permet pas de déduire automatiquement que nous avons affaire aux membres d'une même famille au sens restreint du terme. En l'absence d'une filiation (*Aemilii*, certains *Iulii*, *Riccii*) ou d'une fratrie (*Octavii*), on peut porter le même gentilice sans avoir de lien de parenté ou appartenir à des branches familiales au destin différent. Pour atteindre à un certain degré de probabilité dans la parenté, il faut au moins que le prénom et le gentilice soient communs, puisque, sous l'Empire, le surnom a remplacé le prénom en tant que nom individuel, encore que les deux fils de T. Riccius Fronto aient eu des prénoms différents : Titus pour l'aîné, Quintus pour le cadet. Des prénoms différents pour des porteurs du même gentilice ne permettent donc pas d'affirmer que les personnages ne sont pas apparentés.

Le gentilice de neuf personnages n'apparaît qu'une seule fois. Six appartiennent à trois groupes gentilices ayant au moins deux représentants. Les *Aemilii* et peut-être les *Decii* sont père et fils ; chez les *Uipii*, l'un est patron et l'autre affranchi. Huit apparaissent dans deux groupes de quatre gentilices. Trois des *Riccii* sont de la même famille nucléaire, le quatrième porte le prénom Titus qui est attesté chez les *honorati* homonymes. Il est tentant de le rattacher à cette *gens*. Les quatre *Octavii* sont frères et sœurs ; il y avait peut-être même un cinquième Octavius, mais le gentilice de ce frère a disparu. Il est plus difficile de se prononcer sur les liens des neuf *Iulii*, car la fréquence de ce gentilice interdit d'affirmer qu'ils appartenaient à la même famille. Peut-être peut-on penser que les trois (?) générations de chevaliers (L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, D. Iulius Ripanus Capito Bassianus et D. Iulius Capito) étaient apparentées au chevalier T. Iulius Valerianus et à sa fille Iulia Vera, puisque Valerianus était originaire de Nyon où les premiers avaient

95. Voir appendice XVII

96. Voir appendice XVIII

97. Voir appendice XIX

des domaines. Le prénom Decimus pourrait aussi laisser penser que D. Iulius Modestinus et Festus, son fils, se rattachaient à cette *gens*. Plausibles, ces rapprochements restent pourtant hypothétiques. Enfin, on ne peut rien dire d'éventuels liens avec les deux derniers *Iulii*, dont la dénomination est très fragmentaire.

Même si le faible volume de documents impose une grande prudence dans nos conclusions, il semble que le pouvoir local n'était pas monopolisé à Genève par quelques familles. La présence de neuf isolés paraît montrer que l'élite genevoise était assez largement ouverte et se renouvelait assez rapidement⁹⁸.

6. Les liens familiaux

Notre documentation est encore très lacunaire. Nous ignorons quasiment tout des mariages (deux couples connus) et des enfants ; on ne peut savoir si les cinq enfants uniques attestés l'étaient réellement. Deux couples ont été plus féconds : T. Riccius Fronto a eu au moins deux fils et la fratrie des *Octavii* comportait au moins cinq frères et sœurs. Les inscriptions fournissent peu de renseignements sur l'avenir de ces enfants. Ceux de deux parents, dont nous ne savons rien, sont des *honorati* : [---]biena Montica, fille de [---]bienus Bassus, fut flaminique municipale, T. Riccius Fronto, *Iluir aerari*. Seuls deux enfants d'*honorati* (D. Iulius Ripanus Capito Bassianus et D. Iulius Capito [?]) ont suivi la trace de leur père, mais il est vrai que certains ont pu mourir prématurément.

7. Les comportements religieux

Nos documents – essentiellement des épitaphes et des inscriptions honorifiques – sont par nature très peu loquaces sur les divinités honorées par les notables. Nous savons seulement que T. Vapius Verecundus était un *cultor* de Jupiter Optimus Maximus auquel il a offert un arc avec tous ses ornements et que Q. Servilius Severus vénérât Maia. Il lui a dédié une statue (?), un temple et des portiques. Les prêtres sont mieux connus, ce qui n'est pas surprenant, car une prêtrise renforçait considérablement la *dignitas* d'un notable. On la mentionnait donc. Un *honoratus* municipal anonyme et le chevalier T. Iulius Valerianus furent pontifes à Vienne ; L. Iulius Brocchus Valerius Bassus, un autre chevalier, augure et pontife. Également membre de l'ordre équestre, L. Aemilius Tutor géra le flaminat de Mars, qui bénéficiait d'un culte public dans la cité. Chevalier huppé, D. Iulius Capito obtint trois prêtrises viennoises : l'augurat, le flaminat de la Jeunesse et le flaminat de Mars. Nous constatons sans surprise que les chevaliers ont été particulièrement honorés de prêtrises municipales⁹⁹.

Ces notables ont affirmé leur attachement à l'empereur et au régime impérial et se sont impliqués dans le culte impérial¹⁰⁰ dès Auguste, puisque Tutor fut flamine de Rome et d'Auguste. Par la suite, un anonyme et Valerianus furent flamines impériaux et trois femmes, quasi anonymes, flaminiques impériales. Sex. Attius Carpophorus fut sévir augustal.

98. On retrouve le même cas de figure pour la cité (voir RÉMY 1998, pp.96-97).

99. L. Iulius Brocchus Valerius Bassus fut aussi flamine du culte impérial à Nyon.

100. Voir RÉMY 2003

Vers la fin du 1^{er} siècle, les notables ont adopté le culte romain des dieux Mânes, forces à demi matérielles, mystérieuses et parfois maléfiques, qui atteste la croyance en une survie de l'âme après la mort.

Le faible nombre de documents ainsi que leur répartition chronologique limitent la

portée de nos conclusions. Tout au plus peut-on dire que, telle que nous l'avons comprise, l'élite de Genève semble avoir été constituée de groupes sociaux assez différenciés qui pourraient s'être renouvelés assez rapidement. Les notables identifiés accèdent très tôt aux honneurs municipaux et impériaux, mais ils ne font que très rarement une véritable carrière équestre. Leur participation à la vie de la cité et de l'Empire pourrait avoir diminué à partir du II^e siècle. Au total, les notables restent encore très mal connus. Il reste à espérer quelques nouveautés du côté de l'archéologie.

APPENDICES

I. Citoyen(s) avant l'accession de Vienne au statut de colonie romaine

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
P. Decius Esunertus Touceteius Vepus (?), père	Inscription évergétique (?)	Bardonnex	8 av. J.-C.	<i>ILN, Vienne</i> 868 (= WIBLÉ 2005, pp. 275-277 [fig. 1])

II. La famille de T. Riccius Niva[---]

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
T. Riccius Niva[---] Trebonia Censa Sex[---] Anonyme	Épitaphe	Genève	50-100	<i>ILN, Vienne</i> 883 (= WIBLÉ 2005, pp. 301-302)

III. La famille Iulia

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
Iulia [---] C. Iulius V[---] [---] Ru[---]	Épitaphe(?)	Genève	1-200	<i>ILN, Vienne</i> 875 (= WIBLÉ 2005, pp. 286-291)

IV. D. Iulius Modestinus et son fils

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
D. Iulius Modestinus D. Iulius Festus, fils	Épitaphe	Carouge	100-200	<i>ILN, Vienne</i> 877 (= WIBLÉ 2005, pp. 292-294 [fig. 2])

V. Les « simples » évergètes

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
T. Vipius Verecundus, affranchi [T. Vipius] Celsus, patron	Dédicace à <i>I(upiter) O(ptimus) M(aximus)</i> à l'occasion du don d'un arc orné	Genève	100-200	<i>ILN, Vienne</i> 824 (= WIBLÉ 2005, pp. 215-217 [fig. 3])
Q. Servilius Severus	Dédicace à Maia à l'occasion du don d'une statue (?), d'un temple et de portiques	Genève	Ind.	<i>ILN, Vienne</i> 826 (= WIBLÉ 2005, pp. 219-220)

VI. Le sévir augustal et son épouse (?)

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
Sex. Attius Carpophorus [---]eria Castu[---], épouse (?)	<i>IIIIIIuir Aug(ustalis)</i>	Épithaphe	Genève	50-100	<i>ILN, Vienne 862 (= WIBLÉ 2005, pp. 267-268)</i>

VII. Les magistrats du *vicus* et leur famille

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
T. Nonnius Ianuarius	<i>aedil(is) bis</i>	Donation d'une table de marché ou d'autel	Genève	1-200	<i>ILN, Vienne 854 (= WIBLÉ 2005, pp. 254-255)</i>
G. Ars(ius) Marcianus Atis(ia) Maria, épouse	<i>officio inter conuicanos suos functus aedil(is)</i>	Épithaphe	Genève	200-285	<i>ILN, Vienne 855 (= WIBLÉ 2005, pp. 255-257)</i>

VIII. Le *quattuoruir iure dicundo*

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
Q. Decius Alpinus	<i>IIIIuir [iure dicundo]</i>	Inscription honorifique	Genève	1-50	<i>ILN, Vienne 850 (= WIBLÉ 2005, pp. 248-249 [fig. 4])</i>

IX. Les *duumviri* et leur famille

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
Anonyme	[--- (?)IIuir, [f]lamen diui A[ug(usti)]	Épithaphe (?)	Genève	Ind.	<i>ILN, Vienne 853 (= WIBLÉ 2005, pp. 253-254)</i>
[T.] Riccius Fronto T. Riccius Fronto, père Q. Riccius Fidus, frère	<i>IIuir aerari</i>	Épithaphe Inscription honorifique	Allinges Genève	50-100 50-100	<i>ILN, Vienne 812 ILN, Vienne 851 (= WIBLÉ 2005, pp. 250-251 [fig. 5])</i>

X. Le triumvir locorum publicorum persequendorum

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
Anonyme	[po]ntifex, trium[uir l(ocorum) p(ublicorum) perse]q(uendorum), c(urator) c(iuium) R(omanorum) con(ventus) He[luetici-...]	Inscription indéterminée	Genève	Après Caligula (37-41 ap. J.-C.)	ILN, Vienne 848 (= WIBLÉ 2005, pp. 246-247)

XI. Les flaminiques municipales et leur famille

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
[...]bina	[fla]minica	Inscription indéterminée	Genève	1-100	ILN, Vienne 857 (= WIBLÉ 2005, pp. 259-261)
[...]biena Montica [...bi]en(us) Bassus, père [...]roius Hispanus, mari	[fla]minic. August.	Inscription honorifique	Genève	100-200	ILN, Vienne 856 (= WIBLÉ 2005, pp. 257-259)
[...] Quintilla	[flaminic]a Aug.	Épitaphe (?)	Genève	Ind.	ILN, Vienne 858 (= WIBLÉ 2005, pp. 261-262)

XII. Les chevaliers et leur famille (1)

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
[L.] Aemilius Tutor L. Aemilius Tutor, fils	Illuir i(ure) d(icundo), praefectus fabrum, flam(en) Martis, flam(en) Romae et Augusti	Épitaphe	Genève	27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.	ILN, Vienne 849 (= WIBLÉ 2005, pp. 247-248 [fig. 6])
Q. Octavius Pellitus Anonyme, frère [Octavia(?) ---]atina, sœur Sex(tus) Octavius Fuscus[s], frère [...] O[c]tavius Tiro, frère	trib(unus) mil[it(um)-...]	Épitaphe	Genève	50-100	ILN, Vienne 847 (= WIBLÉ 2005, pp. 244-246)
T. Iulius Valerianus Iulia Vera, fille	patronus colon(iae), Iluir aer(ari), Illuir locor(orum) p(ublicorum) persequend(orum), trib(unus) milit(um) leg(ionis) VI Vict(icis), praefectus fabr(um) V, flam(en) Aug(usti), pontifex	Épitaphe	Genève	50-100	ILN, Vienne 846 (= WIBLÉ 2005, pp. 242-243)
[...]arutius Celer	[pra]efectus coh(ortis) [... Lu]sitanorum	Inscription honorifique	Genève	50-100	ILN, Vienne 864 (= WIBLÉ 2005, pp. 270-271)

XII. Les chevaliers et leur famille (2)

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
L. Iul(ius) Brocchus Val(erius) Bassus	<i>Illuir loc(orum) p(ublicorum) p(ersequendorum), praef(ectus) fabr(um) bis, trib(unus) mil(itum) leg(ionis) VIII Aug(ustae), Illuir iur(e) d(icundo), augur, pontif(ex), Illu[ir et fla]m[en i]n coll(onia) Equestre</i>	Donation de bassins aux Genevois	Genève Bellerive	50-100	<i>ILN, Vienne 843 (= WIBLÉ 2005, pp. 238-239 [fig. 7]) ILN, Vienne 844 (= WIBLÉ 2005, pp. 239-241)</i>
D. Iulius Ripanus Capito Bassianus, fils du précédent	<i>equo publico honoratus, praef(ectus) fabr(um), trib(unus) mil(ilitum) coh(ortis) I Gall(orum) in Hispania</i>	Épithaphe	Nyon	81-96	<i>CIL XIII 5007</i>
D. Iulius Capito, fils (?) du précédent	<i>flam(en) Iuent(utis), augur, Illuir aerar(i), flamen Martis, Illuir loc(orum) public(orum) perseq(uendorum), praef(ectus) fabr(um), trib(unus) mil(itum) leg(ionis) II Adiutricis, censor ciuitatis Remor(um), foeder(atae), proc(urator) Imp(eratoris) Neruae Traian(i) Caes(aris) Aug(usti) Germ(anici) Dacici, Optimi prouinc(iae) Astur(iae) et Callaec(iae), conuentus Asturum</i>	Inscription honorifique Dédicace Inscription honorifique	Vienne Douvaine Genève	100-150	<i>ILN, Vienne 64 ILN, Vienne 809 ILN, Vienne 845 (= WIBLÉ 2005, pp. 241-242)</i>

XIII. Les centurions

Nom	Titre	Type de document	Lieu de découverte	Date	Références
M. Carantius Macrinus	<i>centurio coh(ortis) primae urbanae</i>	Épithaphe	Carouge	96-98	<i>ILN, Vienne 866 (= WIBLÉ 2005, pp. 272-275 [fig. 8])</i>
[---] Blandius Latinus	<i>centurio le[g(ionis)] I Ital(icae), (centurio) leg(ionis) II Aug(ustae), (centurio) le[g(ionis)] VIII Hisp(anae), (centurio) leg(ionis) XX[---]</i>	Évergétisme	Genève	100-150	<i>ILN, Vienne 865 (= WIBLÉ 2005, pp. 271-272)</i>

XIV. Gentilices celtiques

Gentilice	Date	Remarques	Lieu de découverte
Atis(ia)	200-285	2 autres en Narbonnaise	Genève
Attius	50-100	Très fréquent en Narbonnaise	Genève
Blandius	100-150	Unique en Narbonnaise	Genève
Carantius	96-98	9 autres en Narbonnaise	Carouge
Nonnius	1-200	7 autres en Narbonnaise	Genève
Riccus	50-100	Unique en Narbonnaise	Allinges, Genève (3 occurrences)
Riccus	50-100	Unique en Narbonnaise	Genève
Trouceteius(?)	8 av. J.-C.	<i>Hapax</i>	Bardonnex
Vipius	100-200	Unique en Narbonnaise	Genève (2 occurrences)

XV. Gentilices latins (1)

Gentilice	Date	Remarques	Lieu de découverte
Aemilius	27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.	Courant en Narbonnaise	Genève (2 occurrences)
Ars(ius)	200-285	Unique dans les provinces occidentales	Genève
Decius	8 av. J.-C.	3 autres en Narbonnaise	Bardonnex
Decius	50-100	3 autres en Narbonnaise	Genève
Iulia	1-200	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulia	50-100	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulia	50-100	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulius	50-75	Impérial – très courant en Narbonnaise	Bellerive
Iulius	50-100	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulius	50-100	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulius	50-100	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulius	50-100	Impérial – très courant en Narbonnaise	Nyon
Iulius	81-96	Impérial – très courant en Narbonnaise	Nyon

XV. Gentilices latins (2)

Gentilice	Date	Remarques	Lieu de découverte
Iulius	1-200	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève
Iulius	100-150	Impérial – très courant en Narbonnaise	Genève, Vienne, Douvaine
Iulius	100-200	Impérial – très courant en Narbonnaise	Carouge (2 occurrences)
Octavia	50-100	Courant en Narbonnaise	Genève
Octavius	50-100	Courant en Narbonnaise	Genève (3 occurrences)
Servilius	Indéterminée	Assez courant en Narbonnaise	Genève
Trebonia	50-100	4 autres en Narbonnaise	Genève

XVI. Surnoms indigènes

Nom	Date	Remarques	Lieu de découverte
Bassianus	81-96	Sans doute pas celtique – peut-être sémitique – 2 autres en Narbonnaise	Nyon
Bassus	50-100	Sans doute pas celtique – peut-être sémitique – 12 autres en Narbonnaise	Genève
Bassus	100-200	Sans doute pas celtique – peut-être sémitique – 12 autres en Narbonnaise	Genève
Brocchus	50-100	1 autre en Narbonnaise	Genève
Esunertus	8 av. J.-C.	Unique en Narbonnaise	Bardonnex
Montica (?)	Indéterminée	<i>Hapax</i>	Genève
Pellitus	50-100	<i>Hapax</i>	Genève
Vepus	8 av. J.-C.	Unique en Narbonnaise	Bardonnex

XVII. Surnoms latins « italiens » (1)

Nom	Date	Remarques	Lieu de découverte
Capito	81-96	Assez courant en Narbonnaise	Nyon
Capito	100-150	Assez courant en Narbonnaise	Genève, Vienne, Douvaine
Celer	50-100	Assez courant en Narbonnaise	Genève
Celsus	Indéterminée	Assez courant en Narbonnaise	Genève
Festus	100-200	Courant en Narbonnaise	Carouge
Fidus	50-100	5 autres en Narbonnaise	Allinges

XVII. Surnoms latins « italiens » (2)

Nom	Date	Remarques	Lieu de découverte
Fronto	50-100	Courant en Narbonnaise	Allinges, Genève (2 occurrences)
Fuscus	50-100	Assez courant en Narbonnaise	Genève
Hispanus	100-200	Unique en Narbonnaise	Genève
Ianuaris	1-200	Assez courant en Narbonnaise	Genève
Latinus	100-150	2 autres en Narbonnaise	Genève
Macrinus	96-98	Assez courant en Narbonnaise	Carouge
Modestinus	100-200	4 autres en Narbonnaise	Genève
Quintilla	Ind.	Assez courant en Narbonnaise	Genève
Ripanus	81-96	Unique en Narbonnaise	Nyon
Severus	Indéterminée	Fréquent en Narbonnaise	Genève
Tiro	50-100	3 autres en Narbonnaise	Genève
Tutor	27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.	1 autre en Narbonnaise	Genève (2 occurrences)
Valerianus	50-100	Courant en Narbonnaise	Genève
Valerius	50-100	Courant en Narbonnaise	Genève

XVIII. Surnoms « latins régionaux homonymes »

Nom	Date	Remarques	Lieu de découverte
Alpinus	1-50	Homonyme (?) – 3 autres en Narbonnaise	Genève
Censa	50-100	Homonyme (?) – unique en Narbonnaise	Genève
Maria	200-285	Homonyme – 9 autres en Narbonnaise	Genève
Marcianus	200-285	Homonyme – courant en Narbonnaise	Genève
Vera	50-100	Homonyme – courant en Narbonnaise	Genève
Verecundus	Indéterminée	Homonyme – assez courant en Narbonnaise	Genève

XIX. Surnom grec

Nom	Date	Remarques	Lieu de découverte
Carpophorus	50-100	5 autres en Narbonnaise	Genève

Bibliographie et abréviations

- BONNET *et alii* 1989 Charles Bonnet, Gaston Zoller, Philippe Broillet, Marc-André Haldimann, Charles-Albert Baud, Christiane Kramar, Christian Simon, Claude Olive, Yves Billaud, « Les premiers ports de Genève », *Archéologie suisse*, 12, 1, 1989, pp. 2-24
- BURNAND 1990 Yves Burnand, « Personnel municipal dirigeant et clivages sociaux en Gaule romaine sous le Haut-Empire », *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, 102, 1990, pp. 541-571
- CASTREN 1983 Paavo Castren, *Ordo Populusque Pompeianus · Polity and Society in Roman Pompeii*, Rome 1983²
- CÉBEILLAC-GERVASONI/LAMOINE 2003 Mireille Cèbeillac-Gervasoni, Laurent Lamoine (dir.), *Les Élités et leurs facettes · Les élites locales dans le monde hellénistique et romain, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 24-26 novembre 2000*, Rome – Clermont-Ferrand 2003
- CHIOFFI 1999 Laura Chioffi, *Caro : il mercato della carne nell'Occidente romano · Riflessi epigrafici ed iconografici*, Rome 1999
- CHRISTOL 1992 Michel Christol, « Les ambitions d'un affranchi à Nîmes sous le Haut-Empire · L'argent et la famille », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 3, 1992, pp. 240-258
- CIL V Théodore Mommsen (éd.), *Corpus inscriptionum latinarum*, volume V, *Inscriptiones Galliae Transalpiniae Latinae*, Berlin 1872-1877
- CIL XIII Otto Hirschfeld, Karl Zangemeister *et alii* (éd.), *Corpus inscriptionum latinarum*, volume XIII, *Inscriptionum Trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, Berlin 1899-1943
- DEMOUGIN 1994 Ségolène Demougin, « À propos des élites locales en Italie », dans *L'Italie d'Auguste à Dioclétien, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'École des hautes études en sciences sociales, le Dipartimento di scienze storiche, archeologiche, antropologiche dell'Antichità dell'Università di Roma La Sapienza et le Dipartimento di scienze dell'Antichità dell'Università di Trieste, Rome, 25-28 mars 1992*, Collection de l'École française de Rome, 198, Rome 1994, pp. 353-376
- DUNCAN-JONES 1974 Richard Duncan-Jones, *The Economy of the Roman Empire · Quantitative Studies*, Cambridge 1974
- FELLMANN 1992 Rudolf Fellmann, *La Suisse gallo-romaine · Cinq siècles d'histoire*, Lausanne 1992
- FLUTSCH/NIFFELER/ROSSI 2002 Laurent Flutsch, Urs Niffeler, Frédéric Rossi (dir.), *Époque romaine · Quand la Suisse n'existait pas · Le temps des Romains, La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen Âge · De l'homme de Néandertal à Charlemagne*, V, Bâle 2002
- HALDIMANN 2002 Marc-André Haldimann, « Le domaine antique du parc de La Grange », dans JOSPIN 2002, pp. 78-80
- HOWALD/MEYER 1941 Ernst Howald, Ernst Meyer, *Die römische Schweiz · Texte und Inschriften mit Übersetzung*, Zurich 1941
- IAM Jacques Gascou, *Inscriptions antiques du Maroc*, volume II, Paris 1982
- ILN, Vienne Bernard Rémy (dir.), *Inscriptions latines de Narbonnaise · V · Vienne*, 3 volumes, Paris 2004-2005
- JACQUES 1984 François Jacques, *Le Privilège de liberté · Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Collection de l'École française de Rome, 76, Rome 1984
- JOSPIN 2002 Jean-Pascal Jospin (coord.), *Les Allobroges · Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes · De l'indépendance à la période romaine (IV^e siècle av. J.-C. – I^{er} siècle ap. J.-C.)*, catalogue d'exposition, Grenoble, Musée dauphinois, octobre 2002 – septembre 2003, Chambéry, Musée savoisien, octobre 2003 – février 2004, Annecy, Musée-Château, 9 avril – 3 octobre 2004, Genève, Musée d'art et d'histoire, 28 octobre 2004 – 3 avril 2005, Vienne, Musée de Saint-Romain-en-Gal, novembre 2004 – février 2005, Gollion 2002
- KOLENDO 1991 Jerzy Kolendo, « L'aristocratie municipale dans les provinces rhénanes et danubiennes à l'époque du Haut-Empire », *Journal of Roman Archaeology*, 4, 1991, pp. 327-330
- KRUSE 1931 Georgette Kruse, s.v. « Mensa », dans *Realencyklopädie der classischen Altertumswissenschaft*, XV, 1931, col. 946-948
- LAGUERRE 1975 Georgette Laguerre, *Inscriptions antiques de Nice-Cimiez (Cemenelum, Ager Cemenelensis)*, Paris 1975
- LAMBERT à paraître Pierre-Yves Lambert, « Onomastique celtique et épigraphie gallo-romaine · À propos de l'onomastique de la cité des Allobroges », dans *Actes du xxx^e colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, Vienne, Saint-Romain-en-Gal, 25-28 mai 2006*, à paraître
- LOS 1992 Andrzej Los, « *Quibus patet curia municipalis* · Remarques sur la structure de la classe dirigeante de Pompéi », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 3, 1992, pp. 259-297
- MOREL 1985 Jean-Paul Morel, « La manufacture, moyen d'enrichissement dans l'Italie romaine ? », dans Philippe Leveau (éd.), *L'Origine des richesses dépensées dans la ville antique, Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence par l'Unité d'enseignement et de recherche d'histoire, 11-12 mai 1984*, Aix-en-Provence 1985, pp. 87-111
- MOURITSEN 1988 Henril Mouritsen, *Elections, Magistrates and Municipal Elite · Studies in Pompeian Epigraphy, Analecta romana Instituti Danici*, supplément 15, Rome 1988
- PAUNIER 1981 Daniel Paunier, *La Céramique gallo-romaine de Genève*, Genève – Paris 1981
- REDDÉ 2006 Michel Reddé, « Mirebeau-sur-Bèze · Le camp de la VIII^e légion », dans Michel Reddé, Raymond Brulet, Rudolf Fellmann, Jan-Kees Haalebos, Siegmund von Schnurbein (éd.), *Les Fortifications militaires*, Paris 2006, pp. 331-334
- RÉMY 1970 Bernard Rémy, « Les limites de la cité des Allobroges », *Cahiers d'histoire*, 15, 1970, pp. 195-213
- RÉMY 1992 Bernard Rémy, « Un témoignage de la romanisation de la cité de Vienne au Haut-Empire : l'évergétisme », *Ktéma*, 17, 1992, pp. 201-221
- RÉMY 1998 Bernard Rémy, « Les élites locales et municipales de la colonie de Vienne au Haut-Empire », *L'Antiquité classique*, 67, 1998, pp. 77-120
- RÉMY 2000 Bernard Rémy, « La dénomination des notables locaux et municipaux de la cité de Vienne », *Revue des études anciennes*, 102, 2000, pp. 413-457

- RÉMY 2001 Bernard Rémy, «La dénomination des Viennois à l'époque impériale», dans Monique Dondin-Payre, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles 2001, pp. 55-174
- RÉMY 2003 Bernard Rémy, «Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions», *Revue archéologique de Narbonnaise*, 36, 2003, pp. 361-376
- RÉMY 2004 Bernard Rémy, «Les limites de la cité», dans *ILN, Vienne*, volume 1, Paris 2004, pp. 21-35
- RÉMY 2007 Bernard Rémy, «Les sévirs augustaux dans la colonie de Vienne», *La Pierre et l'Écrit*, 18, Grenoble 2007, pp. 19-48
- RÉMY/KAYSER 2005 Bernard Rémy, François Kayser, *Les Viennois hors de Vienne*, Bordeaux 2005
- ROSSI 1998 Frédéric Rossi (éd.), «Nyon, une colonie romaine sur les bords du lac Léman», *Les Dossiers de l'archéologie*, 232, avril 1998
- TORELLI 1974 Mario Torelli, «Per una storia della classe dirigente di Leptis Magna», *Rendiconti dell'Accademia Nazionale dei Lincei*, 38, 1974, pp. 377-409
- VAN BERCHEM 1982 Denis van Berchem, «La promotion de Genève au rang de cité», dans Denis van Berchem (Pierre Ducrey, Daniel Paunier, éd.), *Les Routes et l'histoire · Études sur les Helvètes et leurs voisins dans l'Empire romain*, Genève 1982, pp. 253-263
- VEYNE 1991 Paul Veyne, *La Société romaine*, Paris 1991
- WIBLÉ 2005 François Wiblè, «Genève antique», dans *ILN, Vienne*, volume 3, Paris 2005, pp. 200-319
- WIBLÉ/ROSSI 2002 François Wiblè, Frédéric Rossi, «Nyon entre Allobroges et Helvètes», dans *JOSPIN* 2002, pp. 76-77
- WIERSCHOWSKI 1993 Lothar Wierschowski, «Regionale Herkunft und sozialer Aufstieg · Zu einigen Gründen der wirtschaftlichen und politischen Differenzierung des Dekurionenstandes der Allobroger», dans E. Olshausen, H. Sonnabend (éd.), *Gebirge als Lebensraum, Stuttgarter Kolloquium zur Historischen Geographie des Altertums 5*, 1993, Amsterdam 1996, pp. 371-391
- WOOLF 1998 Greg Woolf, *Becoming Roman · The Origins of Provincial Civilisation in Gaul*, Cambridge 1998

Crédits des illustrations

MAH, fig. 1, 4, 6-7 | MAH, Bettina Jacot-Descombes, fig. 5 | MAH, René Steffen, fig. 2-3, 8

Adresse de l'auteur

Bernard Rémy, professeur émérite d'histoire romaine, Université Pierre-Mendès-France, BP 47, F-38040 Grenoble Cedex 9 / Centre Camille-Jullian (CNRS, Aix-en-Provence), F-13400 Aix-en-Provence